

**COMPTE RENDU  
DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**DU 15 MAI 2018**

---

**Présents :** M. DELESTRE Frédéric, M. COLLAS Stéphane, Mme MOUCHET Stéphanie, M. MANCEAU Jean-François, M. KINDMANN Vincent, M. ESSADIKI Driss, Mme RONCE Dominique, M. SAGETTE Jean-François, M. FREON Thierry, M. MANCEAU Fabrice formant la majorité des membres en exercice.

**Excusées :** Mme MAUGARD Corrine  
Mme TISON Martine

Monsieur le Maire demande une minute de silence à la mémoire de Monsieur Alain Langlais décédé brutalement le vendredi 4 mai ; ces obsèques ont eu lieu hier. Alain Langlais était conseiller municipal depuis mars 2008.

**TARIF RESTAURANT SCOLAIRE ANNEE 2018/2019**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal les détails du coût d'un repas pour le restaurant scolaire en tenant compte des charges de personnels, du coût de l'alimentation et des diverses charges.

Après discussion sur les repas du prestataire de services, il est décidé de réunir une commission des menus à partir de septembre et de contacter ce prestataire pour négocier la qualité et la quantité.

Le tarif du repas reste inchangé à 4 €.

**TARIF ACCUEIL PERISCOLAIRE ANNEE 2018/2019**

Monsieur le Maire explique le détail du coût de la garderie qui est essentiellement un coût de personnel. L'effectif est moins important ; peut-être une conséquence du retour à la semaine de 4 jours.

Le conseil municipal réfléchit à une modification de l'ouverture du matin.

Monsieur le Maire informe qu'il a prolongé le contrat de Karine Beauger jusqu'au 6 juillet, fin de l'année scolaire.

**TIRAGE AU SORT DES COMMUNES POUR LES JURÉS D'ASSISES**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de procéder au tirage au sort préparatoire des communes pour les jurés d'assises conformément à l'arrêté n° 12/2018 de la Préfète en date du 3 avril 2018. Magny reste commune de regroupement des communes du secteur d'Illiers-Combray ; Pontgouin étant commune de regroupement des communes du secteur de Courville ; les communes de plus de 1 300 habitants tirant au sort leurs jurés.

Les communes tirées au sort sont : Blandainville, Ermenonville-la-Grande, Ermenonville-la-petite, Les Chatelliers-Notre-Dame et Vieuvicq ; un rendez-vous sera fixé afin que les représentants de ces communes viennent avec la liste électorale

**MUTUELLE COMMUNALE**

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu les personnes de chez Axa pour proposer aux habitants une mutuelle communale ; le public concerné serait principalement les personnes retraitées ; il faudrait mettre à disposition une salle.

Stéphanie MOUCHET précise qu'elle connaît une personne qui peut proposer les mêmes prestations.

Après discussion, il est décidé d'accepter.

### **ASSOCIATION FONCIERE DE BAILLEAU-LE-PIN**

Monsieur le Maire porte à la connaissance des membres du conseil municipal que dans le cadre de l'Association foncière de remembrement de Bailleau-le-Pin, les limites des communes sont modifiées comme l'explique Jean-François Manceau qui a participé aux réunions.

Après avoir pris connaissance des plans, le conseil municipal délibère favorablement sur ces nouvelles limites ; les plans seront annexés à la délibération.

### **TOUR DE France**

Monsieur le Maire rappelle que le Tour de France cycliste passera sur la commune le 13 juillet et explique les arrêtés de circulation qu'il a dû prendre avant aujourd'hui date limite de transmission à la Préfecture.

La circulation sera interdite à partir de 11 h 00 jusqu'à 18 h 30 le vendredi 13 juillet.

Il sera impossible de traverser la route D 30-2. Des déviations seront mises en place ; Une information sera distribuée aux habitants.

La commission des fêtes se réunira le 12 juin.

Les maires de communes Des Chatelliers-Notre-Dame, Marcheville et Magny ont demandé une bandrolle à la Communauté de Communes Entre Beauce et Perche.

Nous solliciterons la commune d'Illiers-Combray pour le prêt de barrières de sécurité.

### **POINTS URBANISME**

Monsieur le Maire rappelle qu'un projet de lotissement de 6 lots avait été déposé à Bienfol dans le cadre de la succession Manceau (sans rapport avec J.F Manceau ni avec Fabrice Manceau). Cette demande a reçu un avis défavorable au motif qu'une partie du terrain est située en zone constructible et l'autre en zone non constructible ; le projet devra être revu.

L'avance du projet de lotissement Leroy est en bonne voie ; un projet de lotissement pour 3 lots a été déposé par Madame Dos Reis qui est cours d'instruction.

### **QUESTIONS DIVERSES**

- Monsieur le Maire propose de contacter l'Association des Maires d'Eure-et-Loir afin de prendre les mesures nécessaires pour inciter les propriétaires à nettoyer ou à entretenir leurs biens ; plusieurs maisons sont concernées. Après discussion, il est décidé de contacter l'Association des Maires.
- Monsieur Manceau rappelle que le 14 juin le comité de Jumelage organise un apéritif à la salle des fêtes de Magny pour l'arrivée des italiens. Monsieur le Maire précise que le prêt de la salle est considéré comme une subvention.
- Monsieur Fréon demande ce qui va être envisagée à la mare du Tremblay envahie par une herbe aquatique ; Monsieur Collas envisage de curer complètement cette mare pour retirer cette herbe qui a due être vidée d'un aquarium.

Fin de la séance à 22 h 40

Le Maire,  
Frédéric DELESTRE

